

D. Dans le temps, vous avez vu le compte rendu du *Globe* en date du 7?—
R. Je ne sais pas si je l'avais lu ou si quelqu'un m'en avait parlé. J'avais alors la grippe. En tout cas, on me l'a signalé ou on m'en a indiqué la teneur.

D. De sorte que vous songiez à cet article lorsque vous avez parlé à Lindsay?—
R. Oui, je songeais, lorsque je parlais à Lindsay, qu'il s'agissait du dossier d'un client particulier.

D. Et la déclaration disant qu'il formait partie de cette pièce est exacte?—
R. Eh bien, je ne sais. Le jeune homme l'a écrite, j'imagine. Mon auto m'attendait, il était tard, et je lui ai donné certains renseignements. Je n'ai pas vu la chose une fois écrite. Je ne puis dire à quel point c'est exact.

D. Eh bien, êtes-vous d'avis que la partie suivante est exacte?

Le major Herridge était le beau-frère de M. Bennett et il était en voyage de noces, a dit M. Gordon. Il est aussi allé à Londres plaider un appel devant le Conseil privé, de sorte que s'il devait s'occuper uniquement de ses fonctions de conseiller juridique canadien, il n'aurait pas dû consacrer tout son temps à préparer et à plaider l'appel devant le Conseil privé, et ainsi négliger ses fonctions de conseiller juridique du premier ministre, ce que M. Bennett lui a permis de faire.

M. Herridge, d'après M. Gordon, est resté longtemps à Londres comme fonctionnaire du Canada, et il était à la solde du gouvernement fédéral pendant son voyage de noces.

R. C'est exact en substance.

D. Et c'est l'explication que vous avez donnée de votre discours d'Hamilton?—R. Oui.

D. A présent, je veux vous demander ceci, monsieur Gordon: c'était encore un point où vous ne connaissiez pas les faits, n'est-ce pas, lorsque vous avez parlé à Lindsay?—R. Je croyais connaître les faits.

D. Vous croyiez connaître les faits?—R. Oui.

D. Et vous parliez à Lindsay en présumant que les faits étaient tels que vous les exposiez?—R. Oui.

D. Et trouvez-vous qu'il y a du bon dans l'idée que votre déclaration était hypothétique lorsque vous disiez "s'il était" etc? Y a-t-il quelque chose de vrai là dedans?—R. Eh bien, j'avais vu ou entendu l'affirmation qu'on avait faite, venant d'une certaine source, à Ottawa, et disant que le major Herridge se chargeait d'un dossier privé, et j'avais lu l'observation qu'il avait été nommé conseiller juridique; mais sachant qu'il y avait une cause de radio d'une très grande importance où une province et le Dominion se disputaient des droits juridictionnels, j'avais supposé que c'était là la même cause, et d'autres avocats étaient du même avis.

D. C'est exactement où je voulais en venir.—R. Ces avocats étaient d'une certaine importance, et c'est ce qui m'a amené à penser qu'il s'agissait de la même cause.

D. Eh bien, lorsque vous avez fait ce discours, vous supposiez tout simplement que vos faits étaient exacts?—R. Oui.

D. Et entre le 7 et le moment où vous avez reparlé, le 8, vous n'avez pas pris la peine de vérifier vos faits?—R. Oui. J'ai fait examiner mes dossiers par mes commis pour trouver les nouvelles concernant cette cause de radio et la nomination de M. Herridge, pour vérifier celles de la *Canadian Press* et d'autres; mais je n'ai pas pu trouver ce que je cherchais, pour quelque raison.

D. Et ne pouvant trouver ce que vous cherchiez, vous êtes allé faire ce discours à Lindsay?—R. J'ai déclaré cela d'une manière hypothétique.

D. Encore en supposant que les faits étaient exacts?—R. Que ces faits étaient exacts, monsieur.

M. DUFF: Sous la réserve qu'ils l'étaient.